



### A ANALYSE DE LA SITUATION

- 1. Consultation d'un avocat**
  - Estimation du coût des services légaux
  - Signature d'un mandat professionnel établissant le mandat confié à l'avocat et le coût des services
- 2. Cueillette d'information et de documents**
  - Questions aux témoins
  - Rapports d'impôt et avis de cotisation
  - Talons de paie récents
  - Lettre de l'employeur (au besoin)
  - Certificat médical (au besoin)
  - Calcul de pension alimentaire pour enfant

### B DEMANDE À LA COUR

- 3. Rédaction de la demande à la cour**

La demande explique les faits en litige et les demandes adressées à la cour
- 4. Dépôt de la demande à la cour et transmission d'une copie à l'ex-conjoint par huissier**

La demande peut-être accompagnée d'un avis à l'époux de fournir des documents et de se présenter à la cour, aux dates indiquées

  - 4.1 Si l'ex-conjoint ou son avocat se présente à la date prévue et veut contester la demande**

Une date de procès est fixée
  - 4.2 Si l'ex-conjoint ne se présente pas en cour**

Un jugement est rendu contre lui accordant ce qui est demandé, si c'est raisonnable et si des preuves sont fournies

### C MESURES D'URGENCE, MESURES PROVISOIRES ET FIXATION D'UNE DATE DE PROCÈS

- 5. Jugement temporaire de la cour rendu immédiatement dans les cas urgents ou fixation d'une date pour la tenue d'un mini procès pour obtenir un jugement provisoire afin de régler certaines situations qui ne peuvent attendre la tenue du procès**

Ces jugements de la cour portent généralement sur la garde des enfants, la pension alimentaire ou l'usage par un des conjoint ou époux de certains biens comme la maison ou les meubles
- 6. Les avocats s'échangent les informations et documents pertinents au litige et remplissent les formulaires exigés par la cour**

### D PROCÈS

- 8. Lorsque le dossier est complet une date de procès est fixée**
- 9. L'avocat de chaque ex-conjoint prépare le procès**
  - Envoie de subpoena aux témoins
  - Préparation des interrogatoires
  - Présentation des documents déposés à la cour
  - Recherche d'arguments dans la loi, la jurisprudence et la doctrine
- 10. Procès**

La cour entend les témoins et les représentations des avocats
- 11. Jugement écrit rendu par la cour**